

PROJET DE TERRITOIRE CCSA

2015-2020...

« Une offre qualifiée dans
l'aire métropolitaine »



La Démarche « projet de territoire » a démarrée dès 2013 avec l'extension de périmètre de la CCSA à 26 communes.

En partenariat avec la DDT du Tarn avec un suivi de Samuel Breiller-Tardy référent territorial , les élus de la CCSA ont décidé d'engager cette réflexion sur la base d'un diagnostic de territoire.

En mars 2014, sur une période de 6 mois, Amélie FABRE étudiante en Master 2 à l'université Paul Sabatié à Toulouse a été en charge de ce travail.

Un document a été rédigé et validé par les élus, recueillant des données et analyses permettant de proposer des pistes d'actions à court moyen et long terme.

C'est dans la continuité de ces travaux, de juin à octobre 2015, qu'est intervenu le cabinet CRP, et qu'Éric HISTACE consultant a accompagné l'équipe de direction et les élus dans l'élaboration du projet de territoire de la communauté de communes Sor et Agout

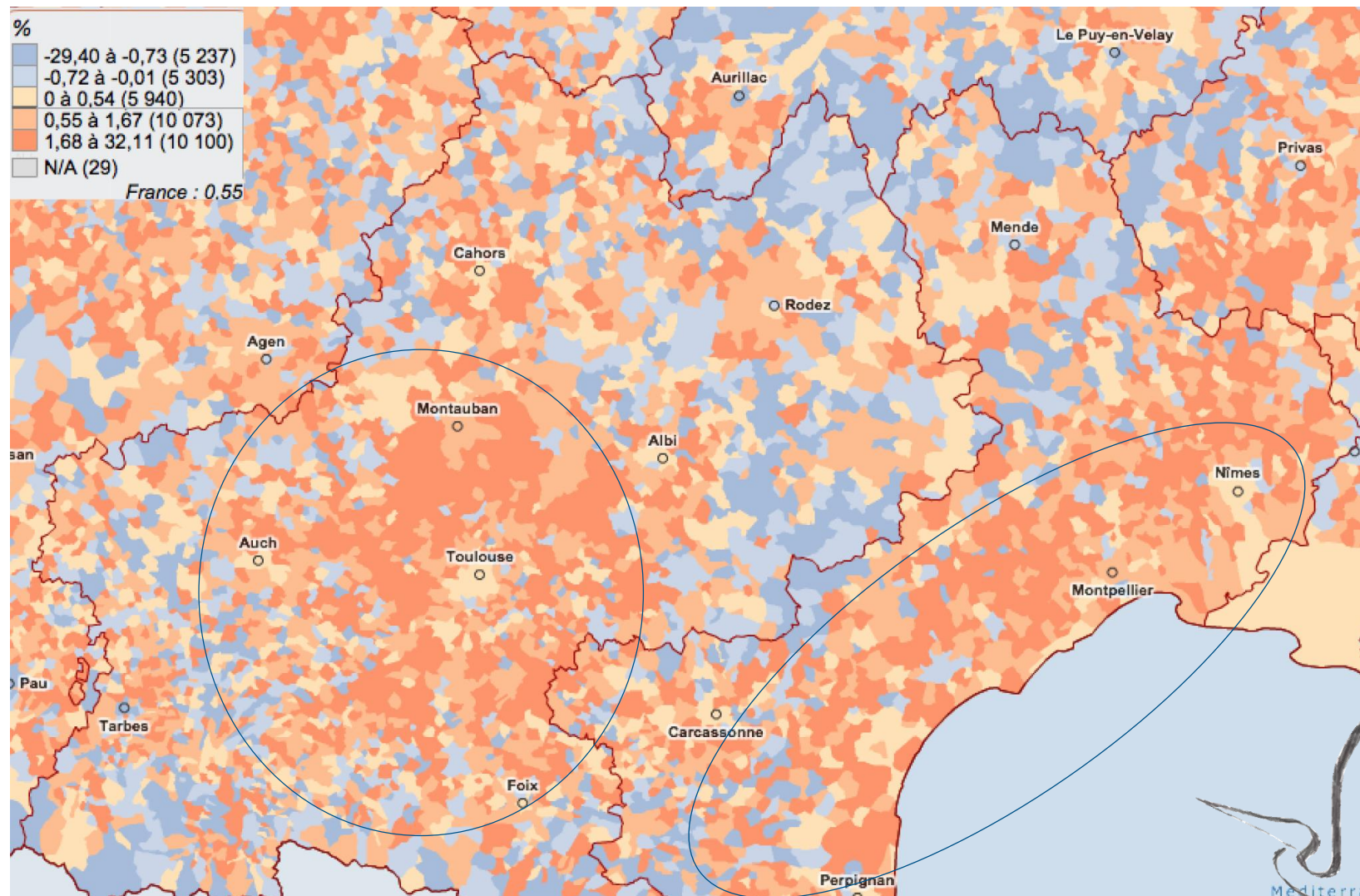
Ce document est le document de référence et stratégique de la CCSA et de son territoire pour les 15 prochaines années mais il pourra évoluer et être complété. Les élus, techniciens, socio professionnels, les acteurs du territoire doivent se l'approprier.

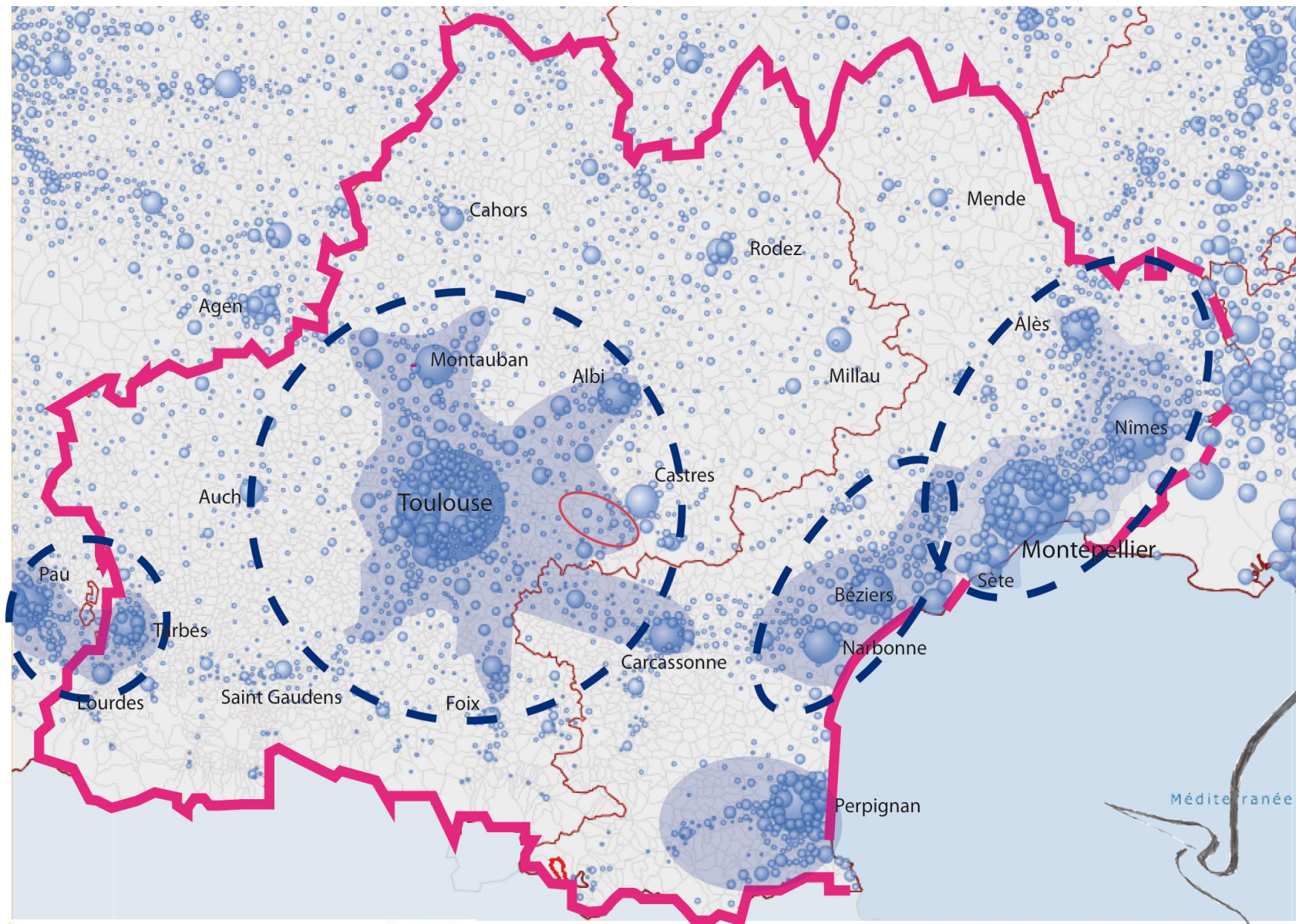
I/ SOR et AGOUT :
UN TERRITOIRE DANS L'AIRE MÉTROPOLITAINE



GRANDE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Variations annuelles de population 2006-2011





Notre territoire nous donne des AILES!

- Phénomène de concentration des populations, des biens et des services ;
- Le «traditionnel système emboîté français» où la campagne dépend de la ville moyenne qui dépend de la grande ville est remis en question, ces ensembles se court-circuitent ;
- **Dans un système métropolitain maîtrisé, urbain et rural ne s'opposent pas, au contraire la ville et la campagne sont interdépendantes ... la notion de frontière est obsolète ;**
- Elle conduit à des stratégies de développement économique fondées sur le renforcement **de l' attractivité et de la lisibilité territoriales**
 - ✓ À travers notamment la différenciation **par la qualification de l'offre des territoires inscrits dans cet espace**



QUEL DISCOURS AUTOUR DE LA METROPOLISATION

- **Une arrivée récente de la métropolisation** par rapport à d'autres territoire où en l'absence de projets, d'outils de planification et de moteurs économiques, la métropolisation s'est traduite par :
 - ✓ Une croissance démographique non maîtrisée ;
 - ✓ Une banalisation de l'espace et du territoire ;
 - ✓ Une standardisation du tissu économique (services à la population).
- **Ce décalage peut permettre au territoire de mettre en avant :**

Une offre et des vecteurs d'image et d'attractivité :

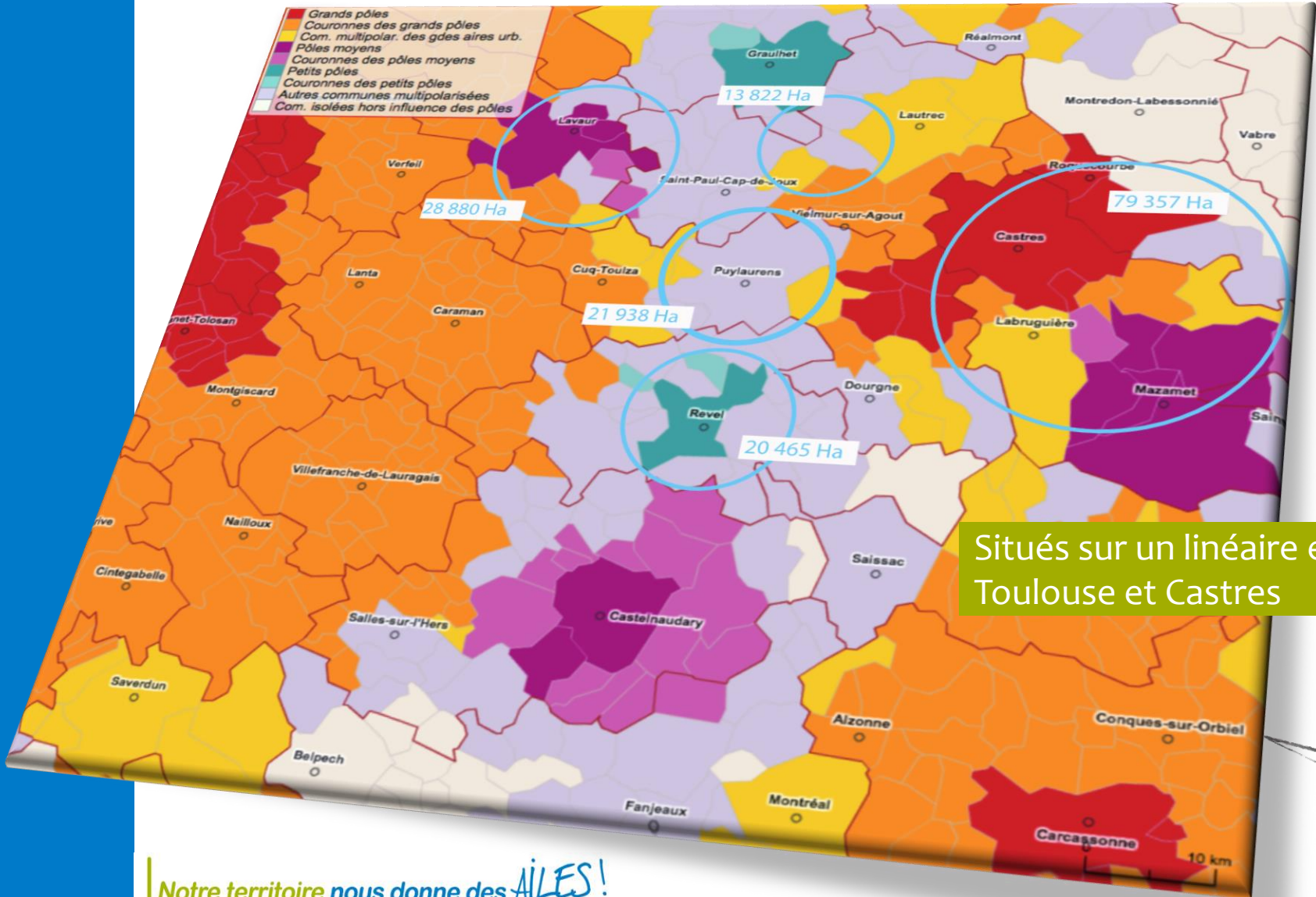
- ✓ Un cadre de vie rural préservé et non dépourvu « d'aménités » : villages et sentiment d'isolement ... écrins métropolitain ? ;
- ✓ Une lisibilité territoriale et économique portée par les laboratoires Fabre : un territoire de bien être et de santé ?

Des outils à venir qui pourront préserver et valoriser ces vecteurs d'attractivité : projet de territoire, SCoT, PLUi et notamment anticiper la finalisation de l'étoile métropolitaine



PRÈS DE 22 000 HABITANTS SOUS INFLUENCES DIVERSES

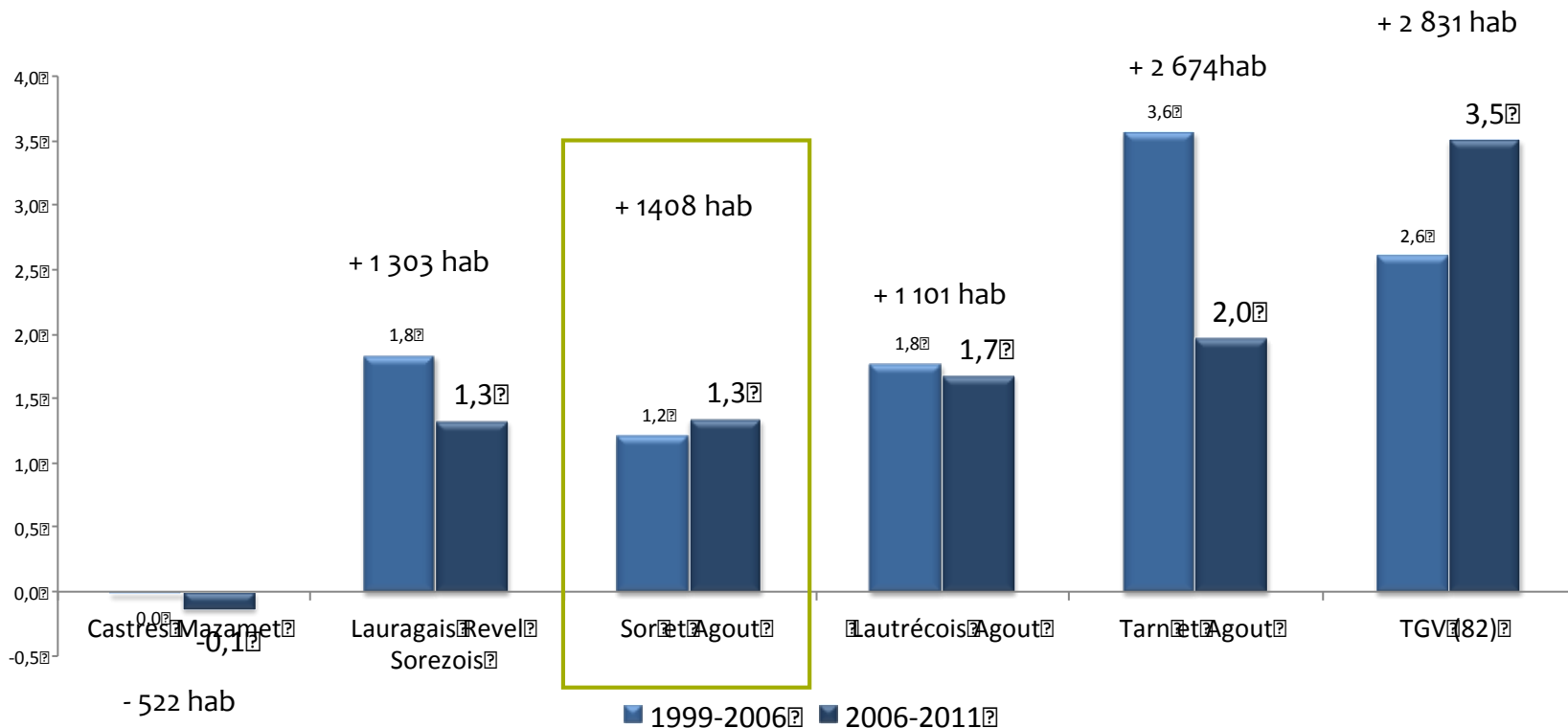
Les EPCI et l'armature territoriale



Situés sur un linéaire entre Toulouse et Castres

UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE CONFORTÉE ET MESURÉE

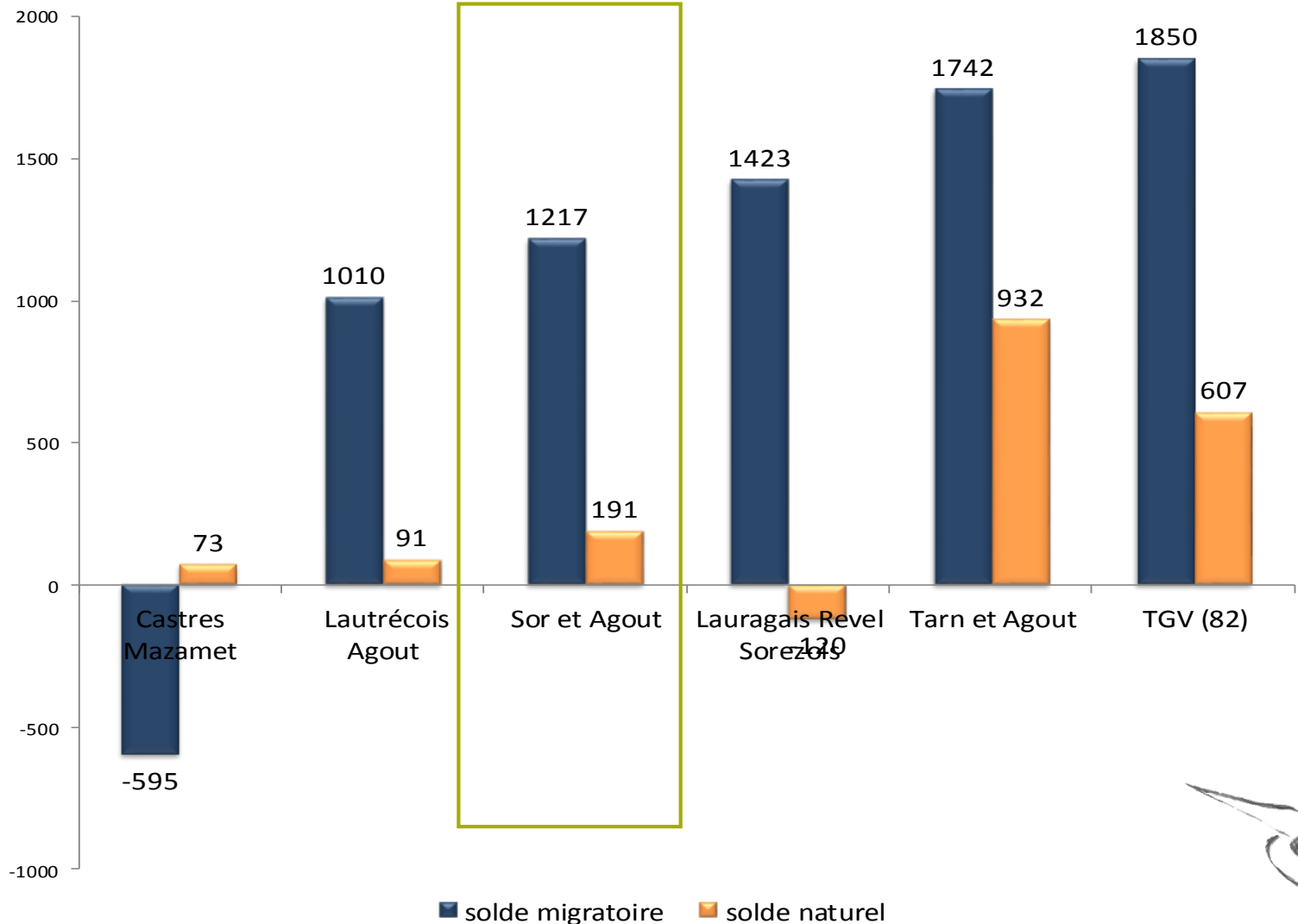
Variations annuelles de population



Une part de la croissance relève d'un siphonage démographique au niveau de la ville de Castres

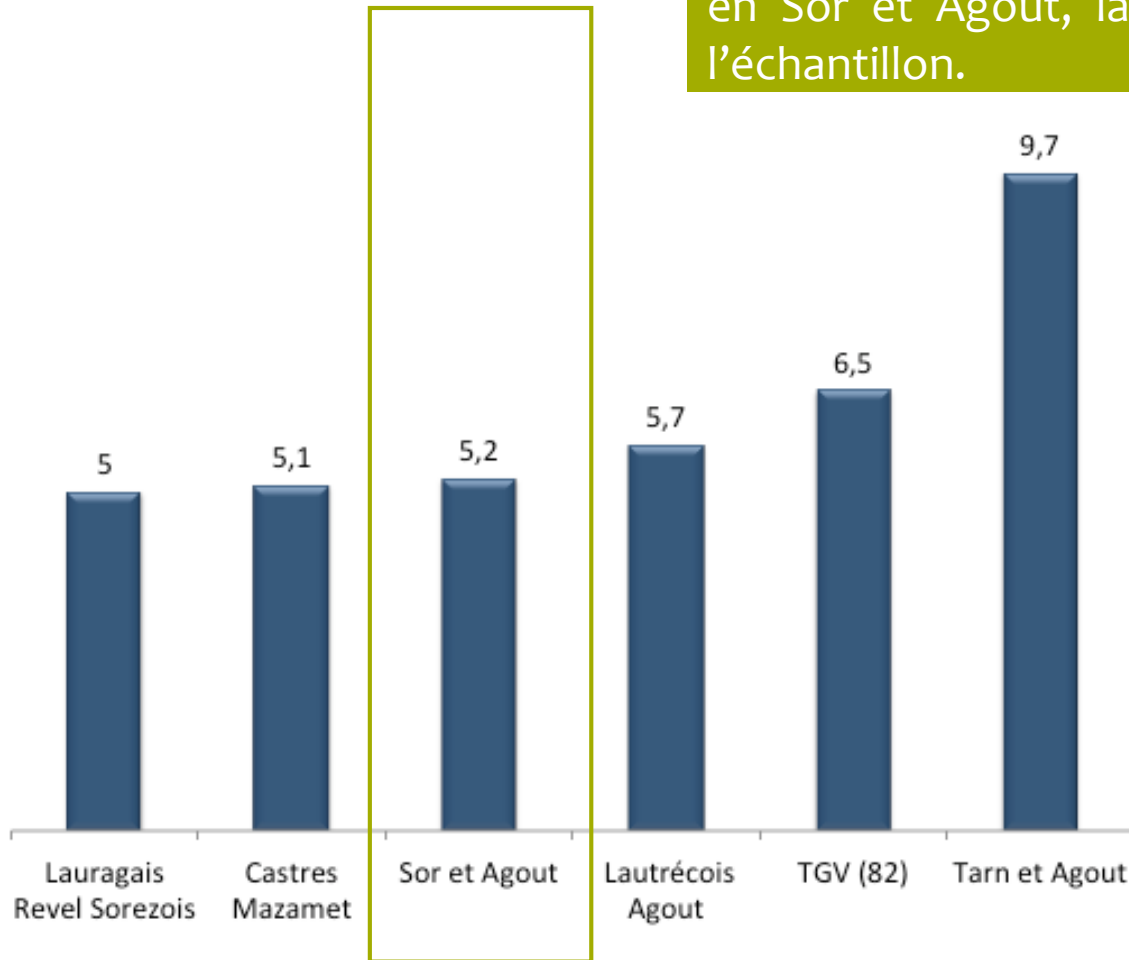
UN « ÉQUILIBRE » ENTRE LES COMPOSANTES MIGRATOIRES ET NATURELLES

Nature des dynamiques démographiques



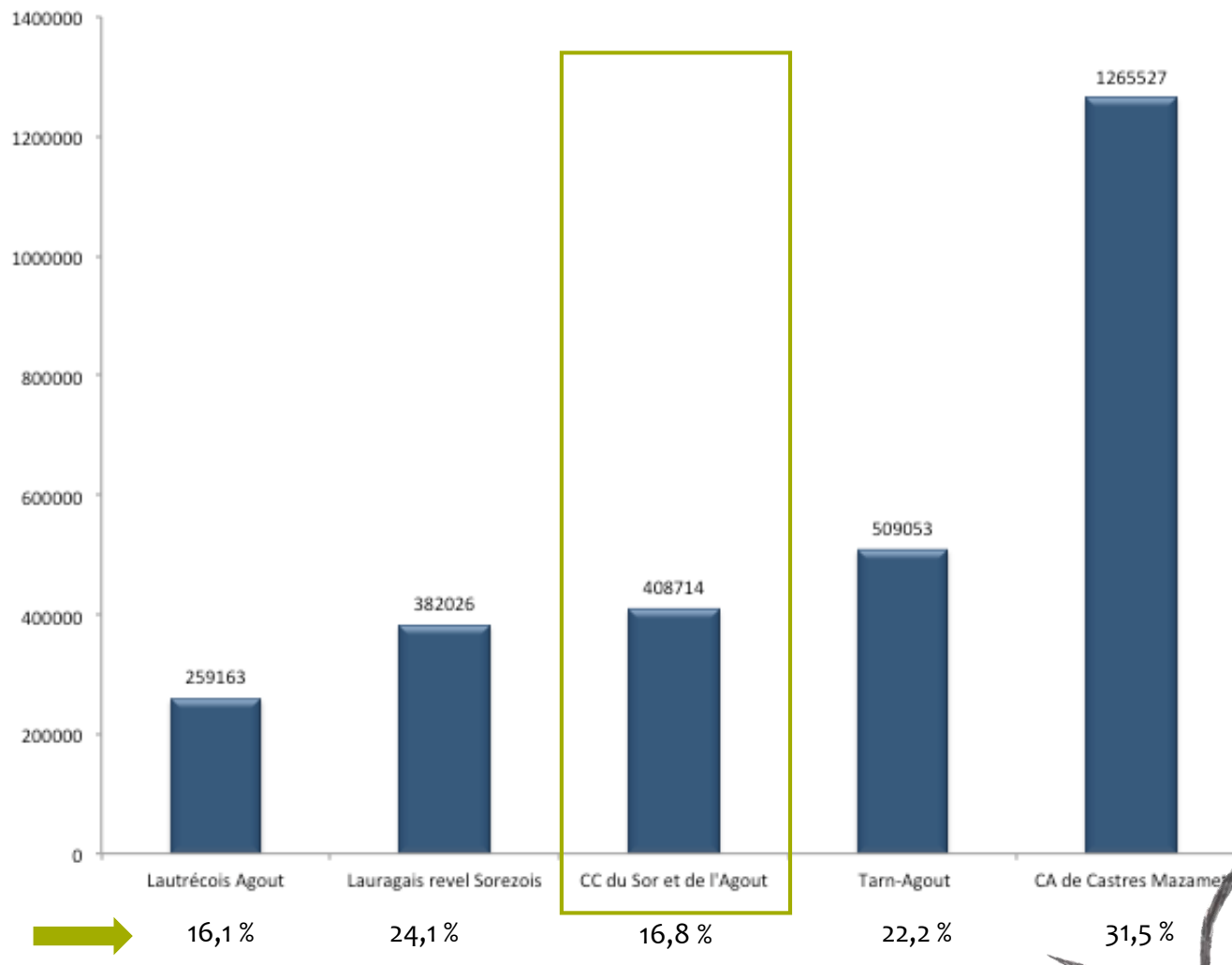
UN TERRITOIRE QUI RESTE OUVRIER DANS SES C.S.P.

Parts de cadres dans la population de plus de 15 ans



En corollaire une part d'ouvriers de 13,8 % en Sor et Agout, la plus importante de l'échantillon.

TOTAL DES REVENUS ENTRANTS EN 2013 (en milliers d'€)



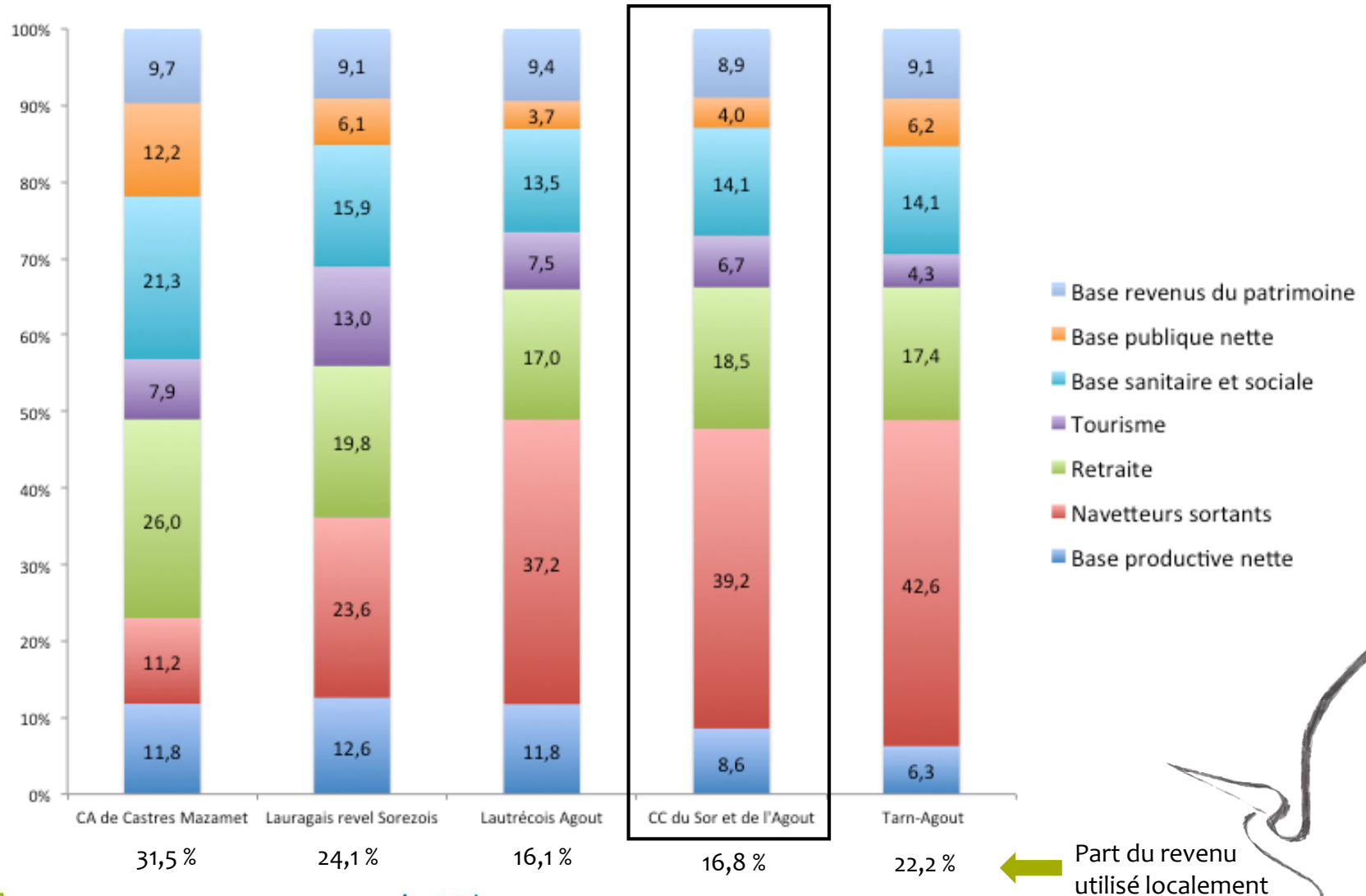
En théorie, 2 leviers au service du développement local :

- Augmenter le niveau de revenus entrants ;
- Augmenter la part de revenu utilisé localement par les activités domestiques ;

Part du revenu utilisé localement

UNE ÉCONOMIE SOUS DEPENDANCE

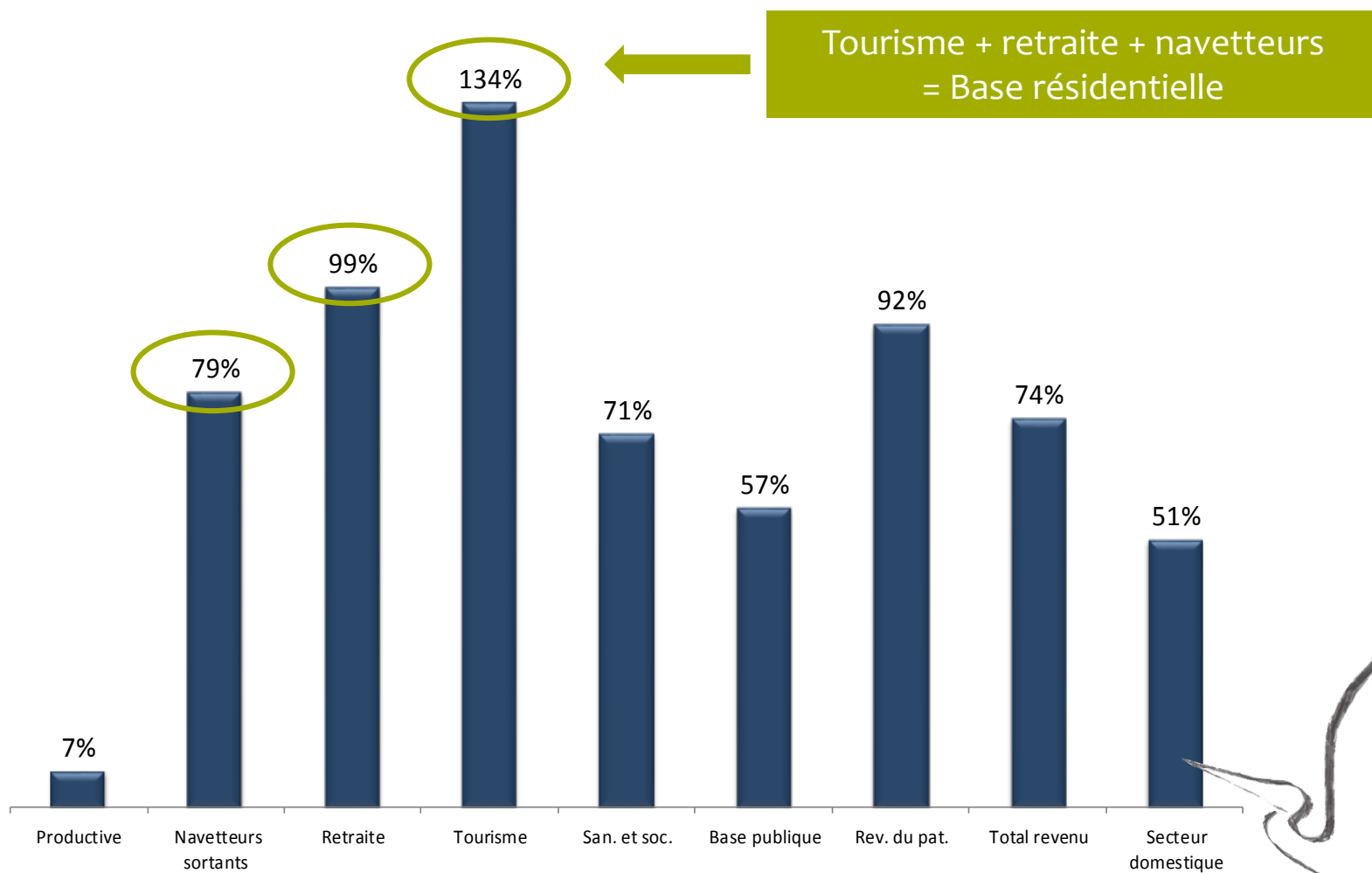
Structure des revenus entrants dans les territoires en 2013



Notre territoire nous donne des AILES!

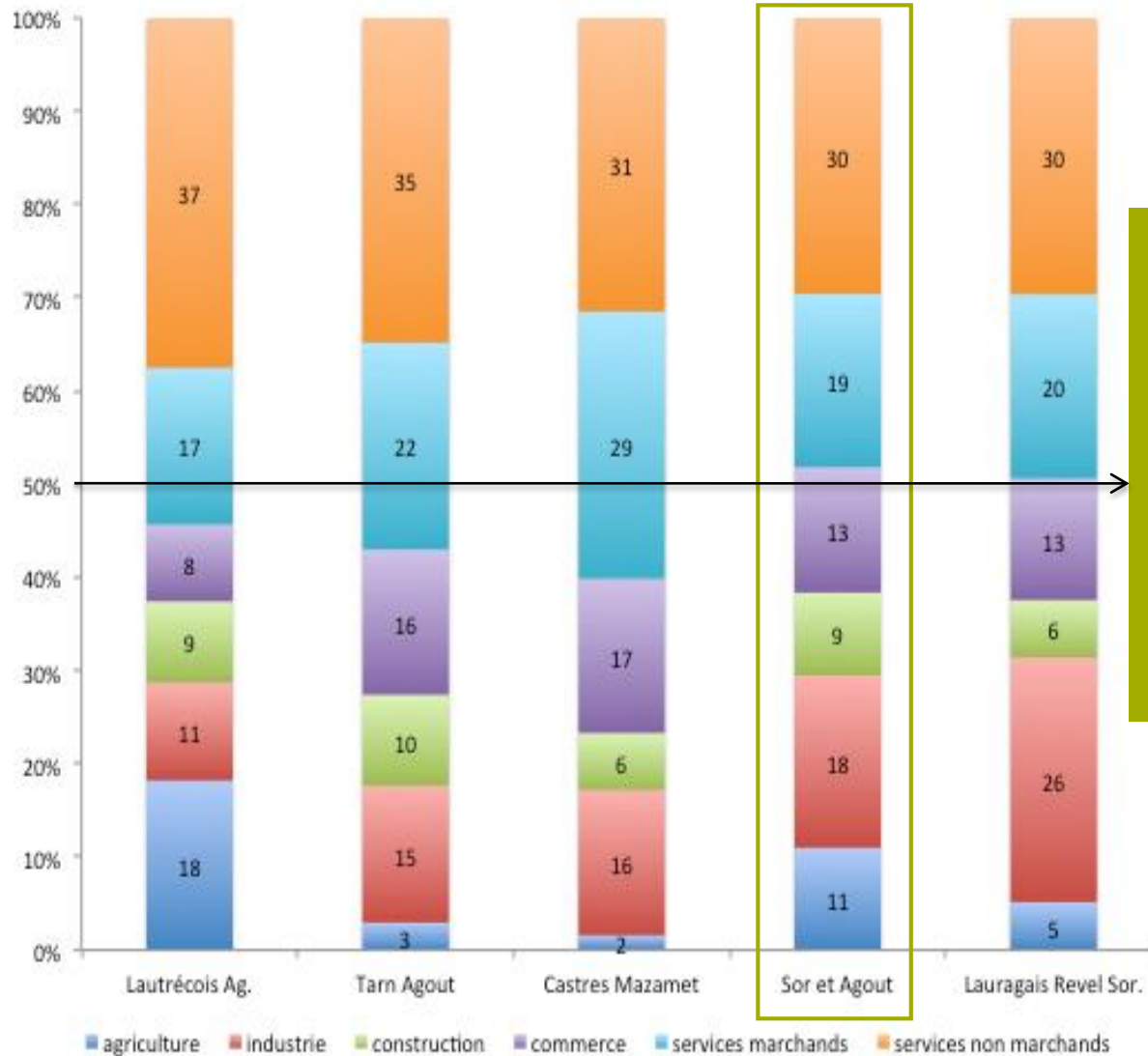
UNE DYNAMIQUE PORTÉE PAR LES RETRAITES ET LES NAVETTEURS

Evolution 2000-2013 des bases de revenus



UN EMPLOI SUR 3 OFFERT RELÈVE D'ACTIVITÉS DE PRODUCTION

Structures de l'emploi au lieu de travail en 2013 dans les territoires

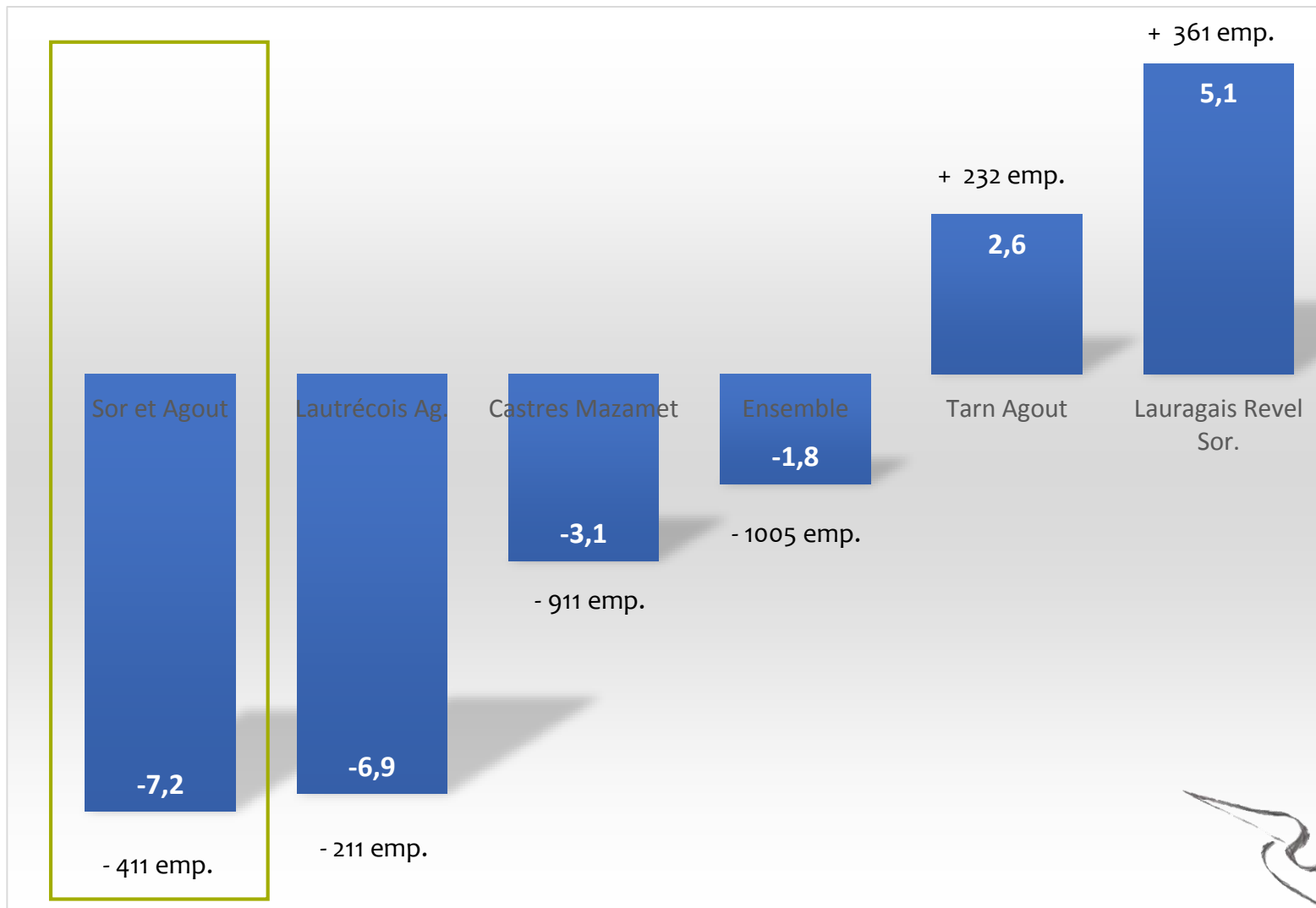


Emplois au lieu de travail en 2013 :

- Lautrécois Agout : 3 076
- Sor - Agout : 5 334
- Lauragais Revel Sor : 7 127
- Tarn Agout : 9 149
- Castres Mazamet : 31 341

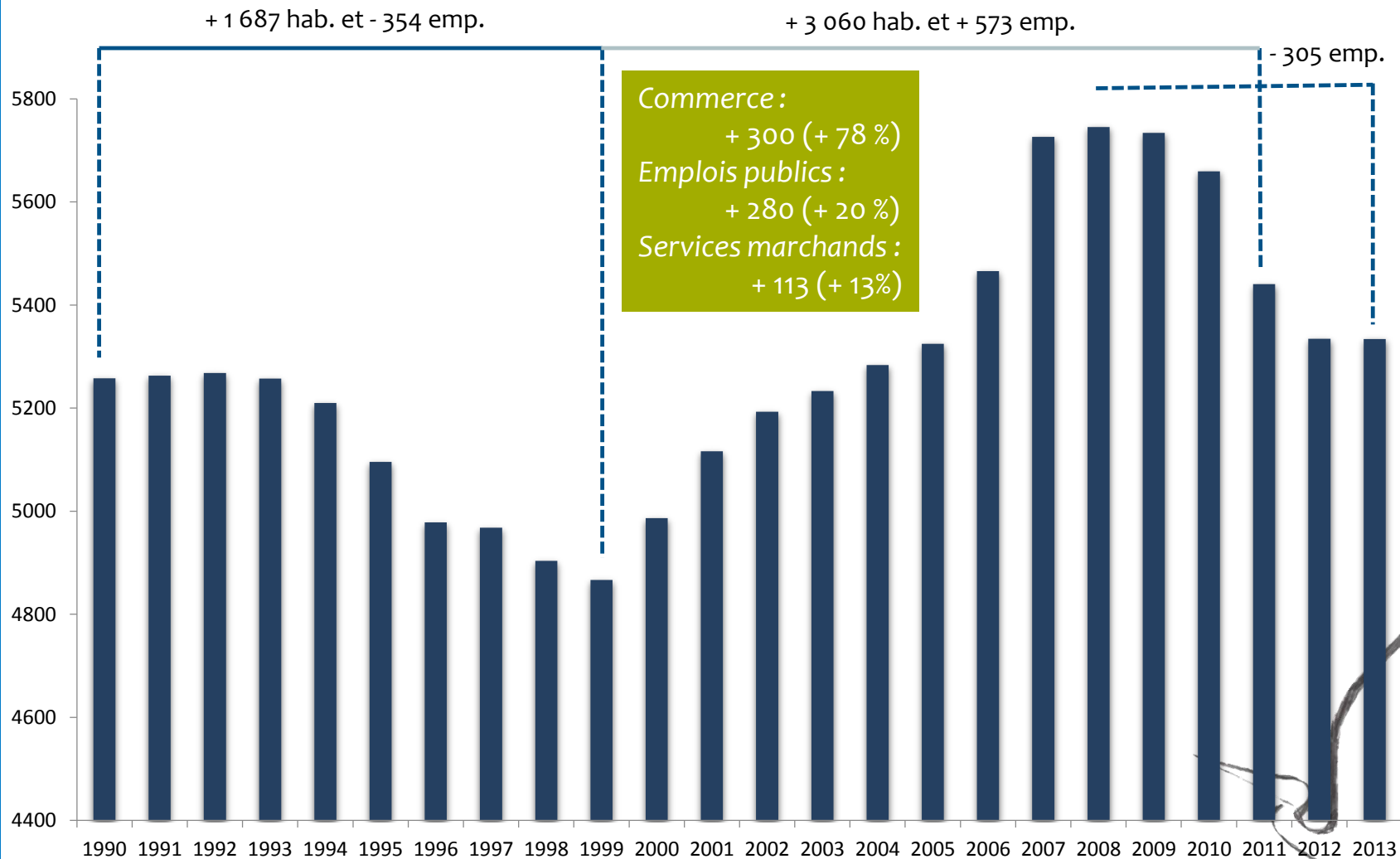
UN DÉCROCHAGE DES EMPLOIS AU LIEU DE TRAVAIL

Evolution des emplois au lieu de travail entre 2008-2013



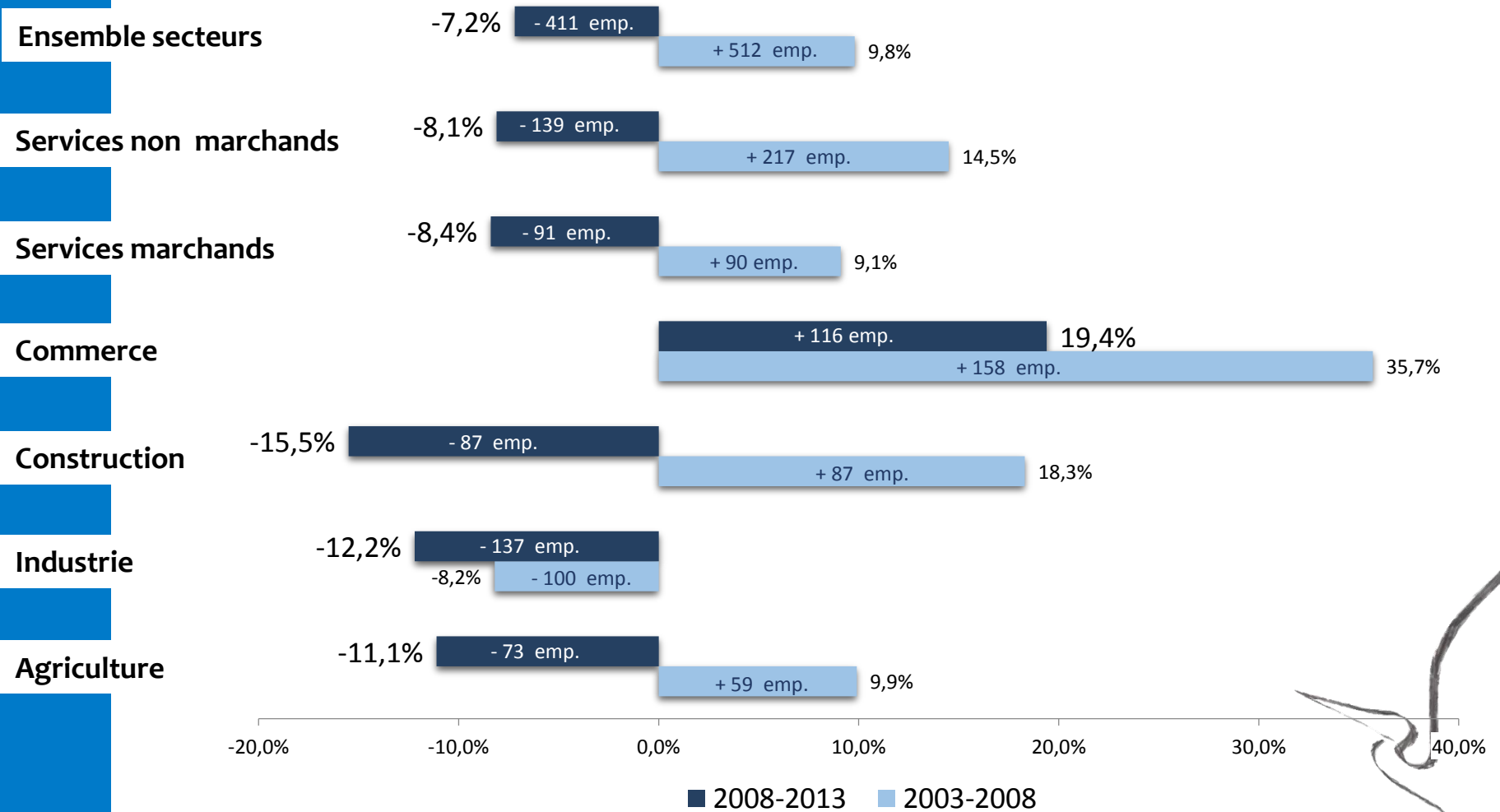
HISTORIQUE DU NOMBRE D'EMPLOIS AU LIEU DE TRAVAIL

Le nombre d'emplois au lieu de travail depuis 1990



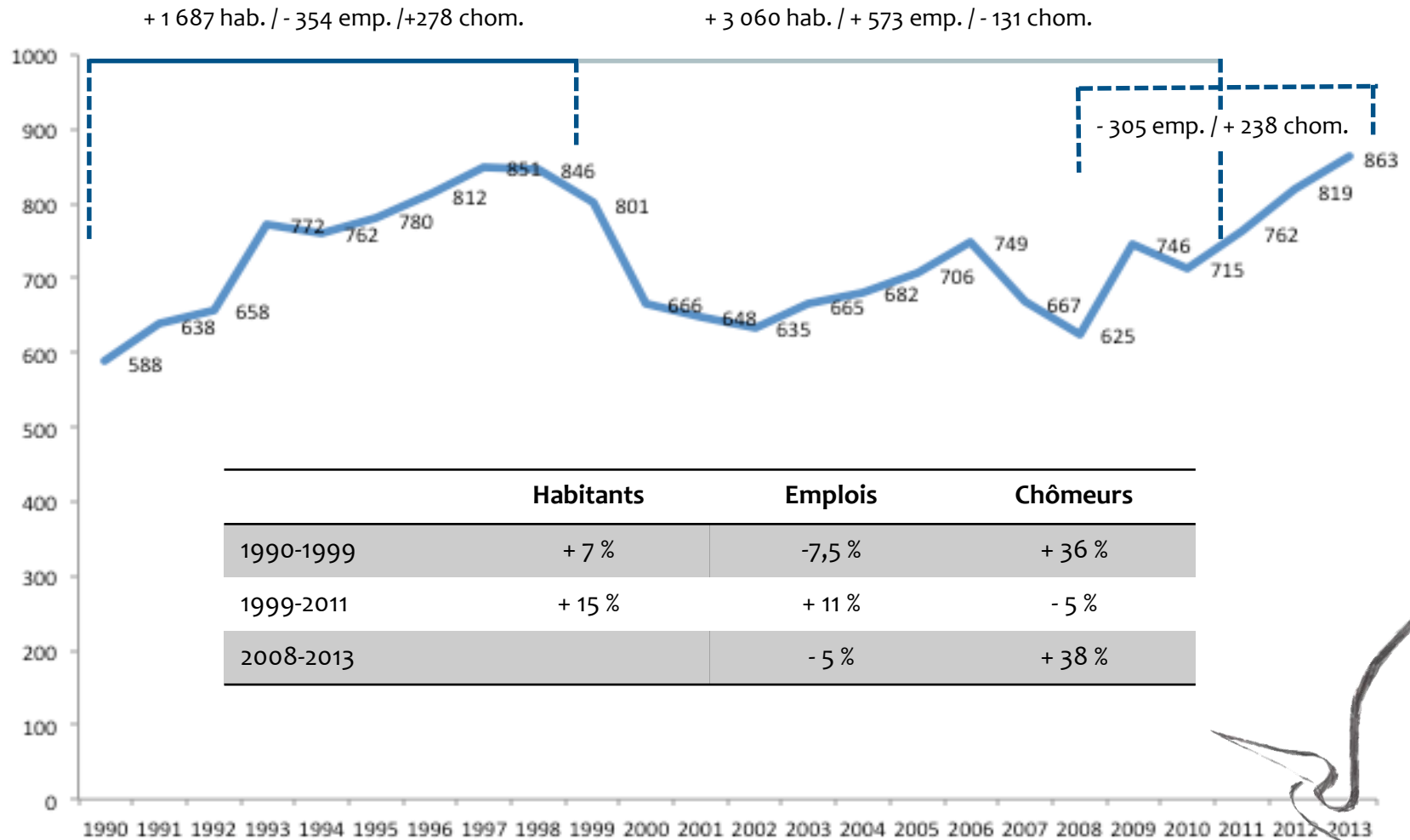
LES LIMITES DU MODÈLE ECONOMIQUE

Evolutions des emplois au lieu de travail par secteur d'activité : 2003/2008 et 2008/2013



UN MODÈLE QUI PROFITE PLUTÔT PEU A L'EMPLOI LOCAL

Le nombre de chômeurs depuis 1990



DONNÉES COMPARÉES SUR LE CHÔMAGE

Le chômage dans les territoires

	Nombre de Chômeurs en 2013	Variation 2008-2013	Taux de chômage 2008	Taux de chômage 2013
SOR ET AGOUT	863	+ 238 (+38 %)	6,5 %	8,4 %
TARN-AGOUT	1 175	+ 446 (+ 61%)	6 %	8,2 %
LAUTRÉCOIS PAYS D'AGOUT	574	+ 110 (+23%)	7,7 %	8,6 %
LAURAGAIS REVEL SORÉZOIS	982	+425 (+76 %)	6,6 %	10,8 %
CASTRES MAZAMET	4 456	+ 903 (+25 %)	10,6 %	13,6 %

II/ LE CONTEXTE POLITIQUE

Le périmètre actuel de la Communauté de Communes Sor et Agout est essentiellement la résultante de deux grandes vagues de recomposition et d'extension intercommunale :

Une première vague fin 2010 : avec l'arrivée de 4 communes de l'ex CC du Pays de Dourgne (l'autre partie des communes de cette ex Com Com rejoint la communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois).

Une deuxième vague en 2013 : avec la dissolution de la Communauté de Communes du Pays de Cocagne, les 13 communes rejoignent Sor et Agout qui voit son nombre de communes adhérentes doubler.

Le périmètre est donc passé, successivement en 5 ans, de 9, à 13 puis à 26 communes. Il s'étend d'ouest en est le long de la RN 126 depuis les coteaux du Lauragais jusqu'au faubourg de la ville de Castres en intégrant des communes de la montagne noire. Au total 35 Km (soit environ 30 minutes) séparent les extrémités ouest (Maurens-Scopont) et est (Saïx).

Face à cette forte évolution, il s'agit de mesurer le ressenti des élus à deux niveaux :

- celui de l'évolution de l'intercommunalité, de ses dynamiques collective et de projet
- celui du territoire et notamment de ses enjeux.

Des entretiens ont été réalisés en amont de l'animation d'un séminaire communautaire.

L'objet de ces entretiens était le suivant :

- impulser une démarche collective pour la définition d'un projet de territoire ;
- prendre en compte la perception qu'ont les élus : de la dynamique intercommunale, de ses fondements notamment de l'intérêt communautaire et plus globalement de ce qui fait ou non la cohésion communautaire ;
- Repérer des éléments pouvant bloquer ou au contraire impulser une dynamique de projet de territoire et plus globalement une dynamique communautaire ;
- Identifier des positionnements et des orientations potentiellement fédérateurs pour le projet de territoire.

Le séminaire devait permettre aux élus de partager une vision et une ambition pour le développement du territoire.

Pour construire en séminaire le socle du projet de territoire, il s'agissait de répondre à deux questions :

- « Quels sont les caractéristiques et les leviers de développement du territoire? »
- « Que veulent faire les élus de ce territoire ?»



PERCEPTION DE LA DYNAMIQUE INTERCOMMUNALE

Force est de constater l'impact de l'entreprise FABRE sur le processus historique d'organisation intercommunale. En matière de territorialisation, la ressource fiscale fait plus que prendre le pas sur la cohérence des périmètres « géographiques », elle les balaye fort logiquement.

Par ailleurs, nous noterons que la mise en œuvre des politiques territoriales sur ce territoire n'a pas non plus favorisé chez les élus une « culture territoriale ». La Communauté de Communes ayant joué le rôle de variable d'ajustement des politiques territoriales entre les Pays d'Autan et de Cocagne. Les politiques territoriales ayant au mieux été vécues comme les guichets des subventions régionales et européennes.

Le fondement du projet communautaire repose sur **un certain nombre de principes plutôt informels, initiés et partagés par les communes du noyau historique ;**

- une bonne entente et connaissance entre délégués communautaires ;
- une place centrale du niveau communal dans le dispositif intercommunal avec l'ensemble des maires qui siègent au bureau assurant ainsi le lien entre Communauté de Communes et communes puis communes et citoyens ;
- une gestion «familiale» et souple à environ 10 communes ;
- une politique de redistribution sous forme :
 - d'aides aux communes avec notamment fond de concours aux communes (une singularité) et la mise à disposition des services techniques intercommunaux ;
 - de la mise en place d'équipements et de services aux publics, ces services relevant essentiellement des politiques sociales,

C'est finalement, une logique « *de gâteau que l'on partage* » au service des communes et des habitants autrement dit, une logique de rente qui anime la vie communautaire et une Communauté de Communes de services plus que de développement (au sens de politique économique, animation de réseaux d'acteurs, coopérations inter territoriales ...)



Après deux années de fonctionnement , il semble, qu'à 26, **le modèle communautaire atteint ses limites et que la cohésion qui avait prévalu jusque là montre des signes de fissuration.**

Les raisons sont diverses : absence de projet de territoire, modalités de mobilisation des élus non réajustées , renouvellement politique lié aux dernières municipales...

On peut extraire des entretiens différentes perceptions et inquiétudes plus ou moins objectives :

- Certains maires « ruraux nouvellement entrants » et ne faisant pas partie du bureau ont le sentiment :
 - d'être relégués à un simple rôle de validation dans le cadre d'un vaste conseil communautaire où leur place et leur parole leur semblent dissoutes ;
 - d'absence de repères pour des élus ruraux habitués à une gestion en direct des services dans leur ancienne Communauté de Communes ;
 - de ne pas être suffisamment informés en amont des débats.
- Chez les « anciens » :
 - est souvent pointé l'alourdissement du processus notamment de redistribution aux communes et l'instauration d'un débat « d'apothicaires » où l'intérêt communautaire n'a plus sa place ;
 - si l'ambiance reste bonne, un élu signale qu'aujourd'hui l'ensemble des maires ne se connaissent pas les uns les autres.

- Une dynamique intercommunale de projet souvent au coup par coup mal maîtrisée et peu lisible, exceptée pour la politique petite enfance :
 - l'impression au niveau des petites communes que les projets vont se réaliser dans les quelques « grosses communes » ;
 - des projets qui remontent souvent des communes et s'imposent à l'intérêt communautaire sans grande transparence ce qui peut susciter des polémiques et des revendications en cascades ;
 - la politique petite enfance, fait l'objet d'une perception positive. En effet, elle relève d'investissements coordonnés et pourrait être présentée comme un modèle à poursuivre



- Une crainte «d’emballement» et de pertes de maîtrise des charges de fonctionnement ;
- Un fond de concours aux communes qui s’arrête ou qui devienne ingérable à 26 (*certains élus souhaitent voir le mode d’attribution de ce fond repensé sur la base de projets réels et non de manière quasi automatique « certaines communes font avec ce fond de la trésorerie. Par ailleurs ces projets communaux relèvent-ils de l’intérêt communautaire ? »*)
Ce fond est vécu comme un outil de cohésion

Outre des ajustements liés à l’animation du débat communautaire en raison de l’extension récente, la question d’une révision de ce que sont l’intérêt communautaire et une dynamique intercommunale de projets (et non une somme de projets communaux imposés à l’intercommunalité) semble se poser.

III/ L'AMBITION DES ÉLUS POUR LEUR TERRITOIRE

Pour la plus part des élus, la perception du territoire (son positionnement, sa cohérence et ses incohérences) tourne autour :

- de la dimension rurale comme marqueur fort, même si la coexistence de dimensions urbaines et rurbaines est admise ;
- un axe N126 principal élément de cohésion territoriale ;
- une offre économique faible et la nécessité d'œuvrer pour les zones d'activité et l'emploi ;
- si l'accès aux services est une attente importante pour les élus, il est paradoxalement souligné que l'étendu du territoire ne permet pas à tous les habitants de profiter des grands équipements. A titre d'exemple : *«la base de loisirs des étangs ou les équipements sportifs de Saix sont trop éloignés de ma commune pour que mes administrés en profitent»* ;

Peu d'élus intègrent la métropolisation dans leur discours, excepté pour parler des déplacements des administrés vers les pôles toulousain ou castrais, et encore moins mettent en avant la nécessité de coopérer avec le pôle Castrais.

Dans ce cadre, l'opportunité offerte par la démarche SCoT n'est souvent pas appréhendée et ni anticipée.

D'autres élus ouvrent la voie à la définition d'une vision qui qualifie et différencie le territoire, son attractivité et son développement autour :

- d'un positionnement dans la métropolisation affirmé et un positionnement ouvert par rapport à Castres avec pour paradigme « *ce qui est bon pour Castres et bon pour le territoire* »;
- de la nécessité de se différencier (santé, bien-être, développement durable) ;
- d'un positionnement et d'une dynamique intercommunales de projet autour des équipements sportifs et des clubs de sports;
- de l'opportunité de l'arrivée de la fibre optique qui pourrait intéresser tout le monde;
- d'un projet qui pourrait également valoriser **une offre singulière portée par certains villages un peu à l'écart et qui souhaitent préserver «cet isolement»...** «sortes d'écrins de l'aire métropolitaine». Cette position défensive n'est finalement pas sans intérêt et l'offre portée par ces maires pourrait avoir toute sa place dans l'intercommunalité et l'aire métropolitaine.

Au final, la plus part des élus appréhendent mal :

- ce qu'est un projet de territoire et une stratégie de développement;
- la différence entre projet de territoire et outils de planification;
- la métropolisation;
- la proximité Castraise.

L'enjeu est bien de créer de la cohésion en inversant le paradigme de la dimension rurale : il s'agit de ne plus en faire un argument défensif mais un atout constitutif d'un projet qui valorise une diversité de modes et de projets de vie notamment proposés par les bourgs et villages.



Une ambition commune pour le territoire validée en séminaire le 7/07/15 : Proposer une offre qualifiée dans l'aire métropolitaine

- Une offre territoriale (*pour des habitants et des entreprises*) qualifiée autour du bien-être/santé prenant appuie par exemple :
 - Une offre « villages animés ... écrins dans l'aire métropolitaine » et nature préservée ;
 - Une lisibilité prenant notamment appuie sur des Leaders de la Santé
 - Une offre d'équipements (*notamment loisirs/sport et économique*) structurante et construite avec les acteurs concernés (Sociopro) ;
 - L'intégration des transitions écologiques et énergétiques.
- Dans ce scénario, **le rural ne relève plus d'une posture défensive. Tout en étant valorisé, il s'inscrit pleinement dans l'offre interne du territoire** et aussi dans un espace bien plus large.

Ce scénario suppose :

- ✓ une traduction dans les outils de planification : PLUi et SCoT...
- ✓ des logiques de coopération avec le pôle Castrais et les socioprofessionnels;
- ✓ un portage et un partage politiques forts.

IV/ LE PROJET DE TERRITOIRE SOR et AGOUT



1. UN PROJET DE TERRITOIRE C'EST QUOI ?

- **Une approche technique ...**
Un diagnostic et des enjeux, une stratégie et des actions
- **Une approche politique...**
Les élus sont porteurs de valeurs et d'une vision argumentée autour :

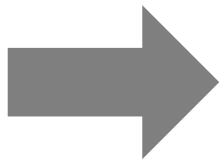
Une ambition partagée pour le développement d'un territoire



*Une stratégie et des projets au service de cette ambition
(les moyens pour y parvenir ou encore ce qu'il faut faire)*

UN PROJET DE TERRITOIRE, POURQUOI FAIRE ?

- Le bien-être de la population et le développement ;
- La lisibilité du territoire ;
- La cohésion sociale et territoriale ;
- La cohérence, la lisibilité de vos projets ... : donner du sens à l'action des élus et de la collectivité.

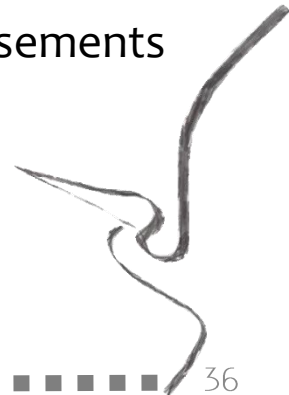


Un outil d'animation qui cadre :

- *Le débat public*
- *La réflexion et le fonctionnement communautaires*



- Le projet de territoire détermine ce que l'on veut à moyen terme et les actions que l'on va mener à court.
- C'est un discours, un cadre de cohérence de l'action des acteurs (CC, Communes, autres ...) et une posture commune par rapport à d'autres partenaires (territoires voisins, partenaires financiers ...)
- Les outils de Planification (SCoT et PLUi) sont au service du projet de territoire et non l'inverse.
- Le projet de territoire dépasse les compétences de la Communauté de Communes
- Il se traduit sur le terrain par un ensemble d'investissements coordonnés par la Communauté de Communes



COMMENT LE MET-ON EN ŒUVRE SUR LE TERRAIN ?

CAS 1 : La CC définit et met en œuvre les investissements

- 1) La CC réalise une étude d'analyse des besoins et de définition d'investissements sur tout le territoire
- 2) La CC réalise les investissements

CAS 2 : La CC définit et coordonne les investissements

- 1) La CC réalise une étude d'analyse des besoins et de définition des investissements sur tout le territoire
- 2) Des communes ou des associations ou des privés réalisent les investissements

2. LA VISION A 15 ANS « UNE OFFRE QUALIFIÉE DANS L'AIRE MÉTROPOLITAINE »

Une offre territoriale qualifiée autour du bien-être et de la santé en répondant aux enjeux suivants

- ➔ Un territoire préservé... une offre rurale de villages animés ... «écrins» dans l'aire métropolitaine... une offre «calme et tranquillité»
- ➔ La déclinaison d'une image santé aujourd'hui portée par les Leaders économiques
- ➔ Une offre économique et de loisirs/sport à **structurer notamment** en lien avec ce positionnement Bien-être santé
- ➔ Un engagement dans les transitions énergétiques et écologiques pour impulser une croissance verte sur territoire
- ➔ La nécessaire couverture numérique du territoire pour un « territoire des entreprises et des habitants connectés »

TROIS GRANDS OBJECTIFS QUE DEVRONT POURSUIVRE LES PROJETS

Ces trois objectifs sont le cadre de cohérence, de lisibilité et d'évaluation des projets (actions et investissements). Les actions devront poursuivre tout ou partie de ces trois objectifs

- ➔ **Objectif 1** : Développer l'activité et la création d'emplois sur le territoire
- ➔ **Objectif 2** : Engager la transition énergétique dans l'offre d'accueil et l'offre économique
- ➔ **Objectif 3** : Réaliser le maillage des équipements sur tout le territoire en s'appuyant sur la réalité quotidienne des « bassins de proximité »

Enfin, les projets devront porter une dimension santé / bien-être et tenir compte des orientations et objectifs du schéma de mutualisation

3. UN PROGRAMME D' ACTIONS A 5 ANS STRUCTURÉ EN 3 CHANTIERS ET DECLINÉ EN 13 ACTIONS

- ➔ Chantier 1 : Mettre en œuvre un projet structurant « bien-être/sport»
- ➔ Chantier 2 : Renforcer la lisibilité économique du territoire
- ➔ Chantier 3 : Qualifier l'offre d'accueil et tendre vers un territoire à énergie



CHANTIER 1 :

Mettre en œuvre un projet structurant «Bien-être/sport»

A 5 ans, il s'agit de :

- ➔ **Décloisonner les pratiques, les équipements à travers la mise en œuvre de deux grands parcours sur le territoire :**
 - ✓ Un parcours sportif ;
 - ✓ Un parcours de santé/bien-être.

- ➔ **Mailler sur le territoire une offre sport / bien-être :**
 - ✓ qui s'adresse à tous les publics (familles, touristes, excursionnistes ...) ;
 - ✓ qui permette la pratique du haut niveau et l'accès à des grands clubs régionaux ou nationaux

CHANTIER 1 :

Mettre en œuvre un projet structurant «Bien-être/sport»

Action 1 : Engager et mettre en œuvre un schéma des équipements sportifs en s'appuyant sur l'existant :

- La mise à niveau des infrastructures
- Le maillage du territoire
- Le repérage d'une offre sportive présentant un potentiel de rayonnement intercommunal
- L'identification d'initiative de regroupement de structures sportives

Action 2 : Définir et structurer un parcours santé autour de l'ancienne voie ferrée :

- Des modes de déplacement et des pratiques diversifiés : pédestre, vélo, équestre,
- Une articulation avec d'autres parcours existants à l'extérieur du territoire (*chemin des droits de l'homme*)... coopérations territoriales
- **Un lien et un accès à l'offre** nature, sport, loisirs (*bases de loisirs, équipements sportifs, réserve régionale, prestataires de loisirs ...*)

CHANTIER 1 :

Mettre en œuvre un projet structurant «Bien-être/sport»

Actions 3 : Engager deux projets structurants au niveau du territoire :

- Répondre au déficit et proposer une offre piscine de niveau intercommunal **présentant une dimension bien-être et qui prenne place :**
 - ✓ dans le parcours sportif du territoire ;
 - ✓ dans le parcours santé ;
- Développer une offre globale «Tourisme» et «Tourisme et Handicap»



CHANTIER 2 : Renforcer la lisibilité économique du territoire

A 5 ans, il s'agit de :

- ➔ Disposer d'une offre d'accueil répondant à minima aux standards du marché et complémentaire par rapport aux offres voisines

- ➔ Commencer à structurer avec les entreprises et les partenaires sur le territoire et au-delà trois pôles d'animation économiques :
 - ✓ Un pôle santé/bien-être en lien avec CEPHEID, Fabre et SIRIUS ;
 - ✓ Un pôle Agricole et agro-alimentaire ;
 - ✓ Un pôle bois autour notamment d'une valorisation énergie ;

A terme, il s'agira de proposer une offre packagée territoriale (équipement et réseaux d'entreprises, loisirs, services, offre de vie, etc...)

CHANTIER 2 : *Renforcer la lisibilité économique du territoire*

Actions 4 : Finaliser rapidement un schéma de développement économique autour de trois scénarios possibles :

- S1 : Requalification des zones existantes à vocations endogènes
- S2 : Requalification des zones existantes et création d'une zone vitrine
- S3 : Requalification des zones existantes et requalification d'une zone existante en zone vitrine

... et le mettre en œuvre

Principes d'élaboration du schéma pour une aide à la décision :

- ✓ Analyse de la concurrence et identification de positionnements complémentaires;
- ✓ Définition d'une offre intercommunale de services aux entreprises adaptée au territoire;
- ✓ Prise en compte de la transition énergétique et des enjeux autour des énergies renouvelables, de l'économie verte...

CHANTIER 2 : *Renforcer la lisibilité économique du territoire*

Action 5 : Structurer un réseau de producteurs (économie de proximité) et conforter la présence de l'agriculture sur le territoire :

- ✓ Poursuivre le travail de structuration avec la Chambre d'Agriculture
- ✓ La question de la diététique/nutrition pourrait être abordée
- ✓ Analyser l'opportunité pour la mise en place d'une couveuse agricole

Action 6 : Impulser le développement d'une filière bois énergie autour de deux niveaux possibles :

- ✓ Travailler avec des entreprises locales sur des projets bien identifiés (*réseau de chaleurs, etc ..*)
- ✓ Impulser la valorisation de ce potentiel à l'échelle du PETR ou du SCoT

Action 7 : Impulser une animation économique autour de 3 grands pôles :

- ✓ S'appuyer sur les leaders locaux et les grands opérateurs régionaux voire métropolitain ;
- ✓ Mettre en œuvre une stratégie de coopération économique avec les territoires voisins

CHANTIER 3 : Qualifier l'offre d'accueil et tendre vers un territoire à énergie positive

Action 8 : Initier une démarche de territoire à énergie positive :

- Engager des actions pilotes (*expérimentations*)
 - ✓ Un réseau de chaleur en mobilisant de nouveaux modes de financement;
 - ✓ La mise en place d'un éco-quartier ;
 - ✓ Développer le concept d'éco-village ;
- Généraliser l'action aux équipements publics
- Informer et sensibiliser les habitants en s'appuyant notamment sur les actions pilotes (lieu « d'exposition »)

Action 9 : Initier la diversification de l'offre de logements notamment dans les centres bourgs et cœurs des villages :

- Engager une OPAH à l'échelle du territoire
 - ✓ pour favoriser l'accès à une offre locative de petits logements
 - ✓ quelques logements pourraient faire l'objet d'une approche énergie positive
- Réaliser un diagnostic global dans le cadre du PLU (*en lien avec problématique des logements partagés, logements sociaux*)

CHANTIER 3 : Qualifier l'offre d'accueil et tendre vers un territoire à énergie positive

Action 10 : Faciliter l'initiative culturelle dans les communes et l'accès aux grands événements culturels

- Soutien logistique ;
- Œuvrer à la cohérence et la lisibilité de la programmation ;
- Favoriser le maillage des équipements ;
- Mettre en place une offre permettant l'accès aux événements culturels Castrais ou Toulousains.

Action 11 : Déployer une offre numérique pour tous

- Peser pour la mise en place du schéma de développement numérique ;
- Tester **le WIFI gratuit** dans un village et dans un bourg puis envisager le déploiement à l'ensemble du territoire.

Action 12 : Soutenir le développement des mobilités alternatives

- Informer les habitants sur l'éventail des offres existantes ;
- Soutenir le co-voiturage (CF aires de covoiturages) ;
- Tester un TAD ;
- Développer les modes doux.

Action 13 : Engager une réflexion intercommunale sur de l'offre de soins

LES ACTIONS PRIORITAIRES VALIDÉES EN BUREAU LE 10-11-15

Chantier 1

Action 1 : Engager et mettre en œuvre le schéma des équipements sportifs

Action 2 : Définir et structurer un parcours santé

Action 3 : engager 2 projets structurants au niveau du territoire :

- Mettre en place une offre piscine / bien-être intercommunale
 - Développer une offre globale tourisme et tourisme/Handicap
-

Chantier 2

Action 4 : Engager et mettre en œuvre le schéma de développement économique

Action 5 : Structurer un réseau de producteurs et analyser l'opportunité d'une couveuse

Action 6 : Impulser le développement de la filière bois énergie

Action 7 : Impulser l'animation économique autour de 3 pôles (santé, bois, agricole et agroalimentaires)

Chantier 3

Action 8 : Initier une démarche de territoire à énergie positive (dont actions pilotes)

Action 9 : Initier la diversification de l'offre de logements (OPAH territoriale et diagnostic du PLUi)

Action 10 : Faciliter l'initiative culturelle dans les communes et l'accès aux grands évènements

Action 11 : Déployer une offre numérique pour tous

Action 12 : Soutenir le développement des mobilités alternatives

Action 13 : engager une réflexion intercommunale sur de l'offre de soins

4. LA GOUVERNANCE ET LE SUIVI GLOBAL DU PROJET

- Le **bureau** de la Communauté de Communes qui veille et suit la mise en œuvre des 3 chantiers ;

Avec une **représentation et d'un lien dans le SCoT et le PETR**

- Un **séminaire annuel avec l'ensemble des élus du territoire** (bilan des réalisations et échanges autour du plan de travail de l'année ...) Conférence des maires.
- Un Conseil de développement à mutualiser avec des CC voisines dans le cadre du PETR
- **Une équipe projet : un élu référent et un chargé de mission par action ou famille d'actions.**
 - ✓ Assurent le cadrage des actions (*analyse des besoins, phasage et approche financière*) et s'appuient sur les ressources internes et/ou externes
 - ✓ Organisent et animent un dispositif de suivi technique et de pilotage ;
 - ✓ Réalisent les cahiers des charges et le suivi des prestataires ;
 - ✓ Tiennent informés le bureau de l'avancement de l'action.
- **Comité de pilotage des projets (instance politique avec les partenaires)**
 - ✓ Lancement des actions
 - ✓ Validation des différentes étapes de mise en œuvre des actions

Actions	Niveau de priorité	élu	technicien
METTRE EN ŒUVRE UN PROJET STRUCTURANT « BIEN ETRE SPORT »			
Engager et mettre en œuvre le schéma des équipements sportifs	1 2016	M. ORCAN	Stéphane VUAGNAT
Définir et structurer un parcours santé autour de l'ancienne voie ferrée	2017	B. TRANIER	Nicolas BASCOUL
Engager deux projets structurants pour l'intercommunalité :	1 2016	C. MAS	Stéphane VUAGNAT
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place une offre piscine/bien être intercommunale 			
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer une offre globale tourisme et tourisme/handicap 	2016	M. ORCAN	Vincent PLET

RENFORCER LA LISIBIITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

Engager et mettre en œuvre le STIE	1 En cours	J-L. ALIBERT	Aurélie HERISSON
Structurer un réseau de producteurs et analyser l'opportunité d'une couveuse		D. CATALA	Eliette DALMON
Impulser le développement de la filière bois énergie	2017	En lien avec action « territoire à énergie positive »	
Impulser l'animation économique autour de 3 pôles (santé, bois, agricole, agroalimentaire)	1 2016	J-L. ALIBERT	Aurelie Eliette DALMON

QUALIFIER L'OFFRE D'ACCUEIL ET TENDRE VERS UN TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE

Initier une démarche de territoire à énergie positive (actions pilotes)	1 2016	A. LAPERROUZE	Eliette en lien avec clément et pierre
Initier la diversification de l'offre de logements (OPAH, ...)	1 2016	R CAUQUIL	Pierre OYHANART
Faciliter l'initiative culturelle dans les communes et l'accès aux grands évènements		G. DURA	Karine DELZORS
Déployer une offre numérique pour tous	1 2016	P. BIEZUS	Eric ROZES Eliette DALMON
Soutenir le développement des mobilités alternatives		A. LAPERROUZE	M DAMIEN
Engager une offre intercommunale sur l'offre de soins		A. VEUILLET	E ROZES

L'ambition et les objectifs du projet de territoire devront être également retranscrits :

- Dans les actions de communication de la CCSA et l'OTI (nom, logo, site internet, plaquettes de communication des différents services et de la CC,...)
- Dans l'offre d'accueil (ZAE, OPAH, Tourisme, équipements, base de loisirs, ...)
- Dans le PLUI, le SCOT, ...
- Dans les projets communaux quand cela est possible
- Dans la mise en place d'outils de financement comme les fonds de concours aux communes, ...